



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Avis public d'entrée en vigueur

Règlement 228-2024 encadrant l'utilisation des quais municipaux

Est par la présente donnée, par la soussignée que

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 le conseil a adopté le règlement R-228-2024 encadrant l'utilisation des quais municipaux.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures normales d'ouvertures.

Donné à Port-Menier, ce 23^e jour du mois de septembre 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23^e jour du mois de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 23^e jour du mois de septembre 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière